

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 FÉVRIER

L'ÉPÉE DE DAMOCLÈS

La Chambre a formé mardi la commission du budget de 1890. Du temps et des paroles perdues, puisqu'en somme le budget de 1890 n'est que le budget préparé par M. Rouvier pour 1889, repris par M. Peytral pour 1889 et repris par M. Rouvier déjà nommé pour 1890. Il n'y a que la signature du ministre de changée. Et la même commission eût très bien, ou très mal, pour rester dans la tradition, fait le même budget.

Mais si on n'est tenu à aucun respect pour la bourse des contribuables, il faut respecter la forme. Brid'oison est toujours en situation. Nous avons tort du reste de dire que toutes les paroles sont perdues. Quelques-unes resteront, nous voulons le croire, pour l'édification publique.

Dans le 10^e bureau, un certain nombre de voix s'étaient portées sur M. Peytral qui a cru devoir remercier par un petit speech éminemment instructif. Le financier du régime Floquet ne regrette pas les splendeurs du pouvoir. Car, a-t-il dit familièrement et naïvement, nous sommes dans un temps où les ministres des finances ne peuvent jamais dormir sur les deux oreilles. Il ne faut pas oublier que l'État républicain est toujours sous le coup du remboursement des cinq cent millions d'obligations du Trésor sexennaire qu'on oublie volontiers aussi facilement que M. Tirard avait oublié ou égaré les cent millions d'un précédent budget.

Or, on ne pourra faire face à ce remboursement qu'au moyen d'emprunts ou d'impôts nouveaux. M. Peytral pense qu'en raison de la situation politique actuelle on peut encore laisser dormir l'affaire ; mais il faudra bien s'en occuper après les élections.

Ah ça ! Est-ce que M. Peytral et les financiers de la République croient avoir affaire à un peuple uniquement composé de jocrisses ?

Plusieurs récentes leçons auraient dû cependant les détromper à ce sujet.

La question financière n'est pas assurément un des plus petits appoints du mécontentement général. C'est précisément parce qu'on connaît tous les mensonges, tous les faux équilibres, tous les oublis volontaires des ministres des finances et des commissions, cabinets noirs, exclusivement composés de républicains, parce qu'on sait parfaitement que la République nous tient en réserve emprunts et impôts nouveaux, qu'on en est las, écœurés, qu'on n'en veut plus. Il se peut bien que les ministres ne dorment pas sur les deux oreilles, mais le pays ruiné est couché beaucoup moins douillettement encore que ces messieurs et ne dort pas du tout.

Il le fera bien voir aux élections prochaines.
ÉDOUARD GRIMBLÔT.

Décomposition

Voyons, n'est-ce pas une décomposition auprès de laquelle la dissolution eût été bénigne que celle de cette Chambre qui passe toute une

séance à émettre des votes contraires, à épiloguer, à s'injurier, à entasser rappels à l'ordre sur rappels à l'ordre à propos d'un projet de loi dont la lecture ne lui a même pas été faite. Tout le monde se flétrit mutuellement, tout le monde se menace, tout le monde se dénonce aux châtiments du suffrage universel. M. de Cassagnac tonne, M. de Douville-Maillefeu écume, M. Méline sonne, les huissiers ahuris demandent aux questeurs s'il ne serait pas urgent d'aller requérir à Bicêtre une provision de camisoles de force, et les spectateurs lèvent les yeux au plafond comme s'ils espéraient en voir tomber par ondées des douches rafraichissantes sur ces démoniaques.

Et remarquez bien que nous ne parlons même pas du projet républicain suant la peur, causé de tout ce tapage, et qu'un républicain, M. Andrieux, pense ne pouvoir inspirer que « dégoût et mépris ».

Franchement la dissolution n'eût-elle pas été préférable à cette dégradante et navrante agonie ? Mais voilà, la dissolution eût supprimé tout net les 25 francs par jour. L'agonie les prolonge. L'argent n'a pas d'odeur. E. G.

M. Spuller, ministre des affaires étrangères, a été informé par M. Gaudin de Villaine qu'une question lui serait posée à la tribune de la Chambre sur la situation à Panama au point de vue international.

M. Spuller a demandé à M. Gaudin de Villaine d'ajourner sa question jusqu'au 7 mars en ajoutant qu'il comptait pouvoir lui donner une réponse satisfaisante avant cette date. Le Conseil de Cabinet, d'aujourd'hui, s'occupera d'ailleurs de cette question.

AU TONKIN. — En Bourse, le bruit d'un engagement au Tonkin a couru.

On n'a reçu au ministère de la marine et des colonies aucun télégramme relatif à cette nouvelle.

Le bruit de la mort du général Borgnis-Desbordes s'est également répandu.

Mais rien également n'est venu la confirmer.

La pacification religieuse

Le 27 juin 1885, dans une « fête d'adoption », donnée à Paris par une loge de franc-maçons, un orateur s'exprimait dans les termes suivants :

« Je suis de ceux qui n'ont pas craint de se compromettre pour combattre ouvertement le cléricalisme ; mais à quoi cela aurait-il servi, si, comme cela se voit aujourd'hui, les robes noires expulsées peuvent impunément revenir prendre leurs places respectives ? »

Puis, se tournant vers M. Laguerre, député, l'orateur ajouta :

« Mais j'espère que de plus jeunes que moi les expulseront une bonne fois pour tous jours. »

L'orateur qui s'exprimait ainsi est un des ministres qui promettent aujourd'hui de pratiquer une politique « large, tolérante et sage ». C'est M. Constans, ministre de l'intérieur.

LE GASPILLAGE

Le Journal des Débats a reçu de Cochinchine une lettre qui lui donne de tristes et curieux détails sur le gaspillage financier auquel on se livre dans notre colonie, puis le correspondant ajoute ce détail caractéristique :

« L'impartialité me fait toutefois un devoir d'ajouter que, dans cette détestable gestion des deniers de la colonie dont on se plaint ici avec raison, tous les torts n'appartiennent pas au conseil colonial. L'administration métropolitaine doit aussi en prendre sa large part. Depuis quelques mois il n'arrive pas de transport ou de paquebot dans la colonie qui ne débarque un lot de fonctionnaires, anciennes connaissances pour la plupart qu'on avait eu l'espoir de ne plus voir reparaitre à Saïgon. Ce sont les fonctionnaires licenciés à la fin de 1887 par M. Constans, en exécution des ordres du ministre prescrivant de réduire les cadres par mesure d'économie.

Comme bien vous pensez, on avait profité de cette occasion pour liquider toutes les non-valeurs, les brebis galeuses et les piliers d'estaminets. Renvoyés en France avec six mois de solde à titre de dédommagement, les agents licenciés ont battu le rappel de leurs protecteurs naturels, des députés et des sénateurs de leur département, et ils ont réussi à convaincre le sous-secrétaire d'Etat des colonies qu'ils avaient été victimes de passions locales, persécutés par M. Constans ou par son entourage. Bref, au bout d'un an de séjour en France, pendant lequel ils ont touché leur solde, ils ont tous repris le chemin de la colonie sur réquisition de l'administration des colonies. »

NOUVELLES MILITAIRES

LE GÉNÉRAL CORNAT

Le général Cornat, l'ancien commandant du 3^e corps d'armée, est atteint par la limite d'âge à partir d'aujourd'hui même, jeudi 28 février.

La France militaire publie à ce sujet la notice suivante :

« Né à Cailly (Pas-de-Calais), le 28 février 1824, M. Cornat est entré en 1843 à l'École Polytechnique.

Un an après, on le retrouve à l'École de Saumur, d'où il sort sous-lieutenant aux chasseurs d'Afrique, où il fut successivement lieutenant, capitaine, chef d'escadrons.

A la déclaration de guerre, M. Cornat commandait le 4^e régiment de dragons à Lille. Il fit partie de l'armée de Metz.

Le 16 août 1870, il était à Rezonville, où, sous les ordres du général de Clérembault, il se couvrit de gloire à la célèbre charge du plateau d'Yron avec son lieutenant-colonel, aujourd'hui général Goybet.

Il fit plusieurs prisonniers dans cette lutte sanglante, où le 4^e dragons eulbuta le 13^e dragons prussiens et força la cavalerie du général allemand von Barby à une retraite définitive.

Après la capitulation, prisonnier de guerre, il fut envoyé en Allemagne, d'où il rentra pour prendre part à la répression de la Commune de Paris.

» Promu général de brigade le 24 juin 1874, il commanda une brigade de cavalerie à Lille, puis à Verdun. Divisionnaire le 30 décembre 1875, on lui confia le commandement de la division de Lunéville, puis successivement il exerça les fonctions élevées de commandant des 4^e corps au Mans ; 3^e corps, à Rouen, et 18^e corps, à Bordeaux.

» On se souvient des grandes manœuvres de ce dernier corps d'armée en 1887, où il préconisa l'offensive à outrance, qui répond si bien au caractère français.

» L'année dernière, il alla complimenter, à Barcelone, la reine d'Espagne, qui lui conféra la grand'croix d'Isabelle la Catholique.

» Le général Cornat compte trois citations à l'ordre de l'armée pour sa brillante conduite à Zamora, à Teocaltiche et à Cuizello au Mexique. Il a été nommé, en janvier dernier, grand'croix de la Légion d'honneur. Il est beau-frère du général Zentz. »

LE BACCARA A SAINT-CYR

Les Grecs ont inventé, dit-on, le jeu sage des échecs pendant les dix ans du siège de Troie pour s'exercer aux ruses de la guerre.

Les Saint-Cyriens modernes ont imaginé, pour calmer les ennuis de deux ans d'école, de jouer au Baccara avec la furia francese, sans doute pour s'exercer aux surprises du tir rapide par la perte de leur argent.

Le général Motas d'Estreux, commandant de l'École, vient de jeter un froid au milieu des joueurs ; il interdit tout jeu de cartes sous peine de 15 jours de prison la première fois et de peines sévères la seconde fois.

ACCIDENT A FONTAINEBLEAU

La dernière chasse à courre de Fontainebleau, donnée par le duc de Gramont, a été attristée par un grave accident de cheval, mais qui n'aura pas de suites fâcheuses.

Le cheval que montait le capitaine d'artillerie Lambrecht, professeur d'équitation à l'École d'application, s'est abattu et renversé sur son cavalier.

Relevé aussitôt par les officiers qui suivaient le laisser-courre, le capitaine Lambrecht a été transporté au village de Chailly en attendant l'arrivée des médecins.

Le blessé, fils de l'ancien ministre, avait un déboîtement de l'os fémoral et souffrait énormément. Il a été ramené à Fontainebleau et le lendemain le docteur Trélat est venu réduire la luxation.

Aujourd'hui, l'état du capitaine Lambrecht est aussi satisfaisant que possible et n'inspire aucune inquiétude ; la guérison complète demandera cependant plusieurs mois.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le Journal des Débats, le Temps, le Gaulois et plusieurs autres, avec l'inconscience routinière des journaux parisiens, ont publié un prétendu compte rendu de la réunion du Comité conservateur d'Angers, qui a eu lieu le

13 février. Il importe de rectifier cette information.

Le Comité conservateur s'est entretenu de la question électorale ; il s'est mis d'accord sur les élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement. Mais, après un échange d'observations sur les élections législatives, il a ajourné sa décision définitive à une séance qui sera ultérieurement fixée. Les renseignements publiés par la presse de Paris sont donc tout à fait inexacts.

Nous espérons que nos confrères voudront bien publier cette rectification, comme ils ont publié l'erreur.

Impôts surchargés

Dernièrement, une correspondance de Constantinople annonçait que les ambassadeurs de France et de Russie avaient remis à la Porte une note identique protestant énergiquement contre le nouveau projet sur les patentes.

Cela nous donne à regretter de n'être pas Turc ; nous trouverions des autorités pour protester contre l'arbitraire qui a présidé à l'établissement du rôle des impositions de toutes natures dans notre pays.

Il est certain que, partout, les cotes ont été élevées d'une façon criante, sans rime ni bon sens. On dirait que l'appât d'un avancement attendu était le stimulant qui a guidé chaque employé du fisc pour gréver les contribuables.

Sommes-nous donc en Turquie pour être traités à la Turque ? Le commerce s'anéantit, l'industrie se ruine, le campagnard déserte les champs, et le travail disparaît de plus en plus. Il n'y a guère en effet d'argent que pour payer les impôts et remplir les caisses de l'Etat, dans lesquelles puisent à pleines mains tous les gros ventrus détenteurs du pouvoir.

Pour ces seuls jouisseurs la fortune, et c'est assez !

Pauvre peuple, souffre toujours ! Voilà à quelle misère te réduit la R. F. et les conséquences de tes votes pour les républicains budgétaires.

Mairie de Saumur

AVIS. — Le Contrôleur des contributions directes se rendra à la Mairie de Saumur :

1° Le samedi 9 mars, de 8 heures 1/2 du matin à 11 heures, et de 2 heures du soir à 5 heures ;

2° Le mercredi 13 mars, de 2 heures du soir à 5 heures.

Les contribuables qui ont des réclamations à faire sont engagés à se rendre à la Mairie-salle des adjudications — aux jours et heures ci-dessus indiqués.

Mairie de Saumur, le 27 février 1889.

Le Maire, J. COMBIER.

3^e CONCERT DE LA MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale donnera à ses membres honoraires son 3^e Concert d'hiver, le dimanche 10 mars, à deux heures du soir, dans le grand Foyer du Théâtre.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Fêtes du Carnaval. — AVIS. — A l'occasion des fêtes du Carnaval, l'Administration des chemins de fer de l'Etat a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare, dont la validité expirera le lundi 3 ou le mardi 4 mars 1889, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 5 du même mois.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Carnaval 1889. — Billets d'aller et retour à prix réduits. — A l'occasion des fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 sur le prix du tarif général, délivrés les samedi gras, dimanche, lundi et mardi gras (2, 3, 4 et 5 mars), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (6 mars).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées. — Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour : Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

VERNOIL. — Création d'une recette simple des postes. — Par décision du président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie, en date du 25 février 1889, la création d'une recette simple des postes de 4^e classe a été autorisée dans la commune de Vernueil-Fourrier.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Nous apprenons que le sieur Moreau, que ses exploits bachiques et autres avaient rendu célèbre comme percepteur de Martigné-Briand, puis de Jarzé, puis de Chigné et que l'administration avait envoyé dans le département des Côtes-du-Nord, sans doute pour faire la comparaison du cidre de Bretagne avec le vin d'Anjou, vient d'être mis en disponibilité par le ministère des finances.

» Il paraît que ses capacités comme comptable n'étaient pas à la hauteur... des autres. »

boutrou, mécontent, irascible. Mais, jamais, il n'avait osé se livrer envers elle, ni même devant elle, à un acte de violence. Qu'avait-elle fait, qu'avait-elle dit pour provoquer cette brutalité indigne d'un père, indigne d'un gentilhomme ? Elle s'était permis de regarder un site de louer un coin de paysage ! de parler d'autre chose que des engrais, des fermes et du bétail ! Le saisissement, le chagrin, l'épuisement, tout concourait à jeter la pauvre enfant dans un état presque convulsif.

— Oh ! Maurice ! s'écriait-elle ; oh ! Maurice ! si vous aviez su !... Revenez, Maurice, revenez bientôt !

Quand elle fut un peu moins hors d'elle-même, elle se leva, se traina vers son sac de voyage posé sur une console. Elle en sortit deux lettres qu'elle se mit à relire, comme si quelques gouttes de baume devaient en découler de son cœur meurtri. Une de ces lettres, écrite au crayon, composée de quelques lignes, portait le timbre de la gare de Rouen. Elle y avait été jetée au passage. L'autre, de huit pages, était datée du Havre.

— Courage ! disaient-elles toutes les deux. Espoir ! confiance, ma bien-aimée ! Des heures nous séparent déjà, des jours leur succéderont

ANGERS. — Le bal du commerce. — Samedi soir, dans les salons Chauveau, a eu lieu le bal du commerce dont le succès a été magnifique. Plus de cinq cents personnes se trouvaient réunies, un grand nombre de charmantes toilettes donnaient à la salle un superbe aspect.

Plusieurs notabilités ont pris part à cette fête de famille, notamment M. Guignard, maire d'Angers, qui, avec un entrain juvénile, dit le *Ralliement*, s'est livré au plaisir de la danse jusqu'au lever de l'aurore.

Le bérêt. — MM. les étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts d'Angers viennent d'adopter le bérêt avec lisière bleu moiré, qui est semblable à celui de l'école des Beaux-Arts de Paris.

LOCHES. — Le Conseil municipal de Loches a décidé que la rue du Croissant porterait dorénavant le nom de rue Alfred de Vigny et qu'une plaque commémorative serait placée sur la maison où est né le célèbre homme de lettres.

Le Drame de la place Foire-le-Roi

NOUVEAUX DETAILS

Le *Messager d'Indre-et-Loire* a recueilli de nouveaux détails qui donnent une tout autre tournure au terrible drame qui a ému la ville de Tours.

Une dépêche ayant été envoyée au père de la fille Roberti, celui-ci, qui est âgé de 69 ans, fit prendre immédiatement le train à la mère de la victime qui est arrivée hier matin au restaurant Fougeret, en compagnie d'un neveu de la malheureuse.

Nous avons recueilli de sa bouche les détails qui suivent :

Contrairement à ce qui avait été prétendu la veille dans la chambre où s'est déroulée la scène terrible que l'on connaît, il paraît avéré que la fille Moreau, dite Roberti, avait absolument consenti à mourir de la main de son amant qui, nouveau Chambige, a cru la frapper mortellement et s'est ensuite fait justice.

Une lettre écrite à ses parents par la fille Moreau, et que reproduit notre confrère de Tours, ne laisse aucun doute à cet égard.

Les malheureux parents de cette pauvre fille l'avaient laissée partir de chez eux, à l'âge de seize ans, et Céline Moreau était entrée dans un bureau de placement, situé à cette époque, nous a dit la vieille mère, dans la rue Colbert.

— C'est là qu'on m'a perdue, monsieur, s'écriait en pleurant la malheureuse femme.

La fille Roberti était venue dans la journée de lundi demander à M^{me} Esther, sage-femme, si elle était enceinte. Comme elle n'avait pas sur elle de quoi payer la consultation, elle était

bientôt, et, sur cette terre, les jours passent vite.

— Ah ! que ne sont-ils plus courts encore ! soupira-t-elle en portant à ses lèvres la lettre de son fiancé.

Elle pleura longtemps.

Le dîner réunit de nouveau le grand-père et la petite-fille. Tous les deux mangèrent peu et ne parlèrent pas davantage. Malgré le soin qu'elle avait pris d'inonder son visage, Joséphe n'avait pu en chasser complètement la trace des larmes. M. de Kerdu demeurait morne.

Quand le repas fut fini, Joséphe, s'autorisant de sa fatigue, sollicita la permission de se retirer. Elle lui fut accordée sans peine. Le baiser du soir, donné placidement, termina le tête-à-tête.

Joséphe regagna la chambre seigneuriale, dit ses prières, et, brisée, se hâta de chercher un peu de repos dans ce lit à riches courtines, où, pensait-elle, toutes ses aïeules avaient dû venir tour à tour, les unes rêver de leurs joies, les autres endormir leurs soucis, quelques-unes même, hélas ! à l'heure voulue par Dieu, exhaler leur âme.

partie sans se faire visiter, disant qu'elle reviendrait.

La fille Roberti qui, paraît-il, a déclaré avoir déjà un enfant de cinq ans dont on ignore le sort, était en effet enceinte de deux mois.

Tels sont les renseignements complémentaires que nous avons pu recueillir sur ce drame répugnant où la débauche et le vice accouplés l'un et l'autre ont fait deux cadavres de jeunes gens de 23 et 24 ans et déshonoré deux familles honnêtes.

CHRONIQUE MUSICALE

Dimanche dernier, l'*Harmonie Saumuroise* donnait au théâtre son premier concert devant une salle des mieux garnies. Les organisateurs de cette fête s'étaient d'abord assurés le concours de plusieurs amateurs de la ville et de deux artistes d'Angers. Tous ont obtenu un grand succès souligné par de fréquents applaudissements et de chaleureux appels qui leur faisaient assez comprendre qu'on les entendra toujours avec la même satisfaction.

En outre des amateurs et des artistes dont je viens de parler, Messieurs de l'*Harmonie* avaient traité, pour leur concert, avec une jeune et gracieuse artiste dont le talent, fraîchement éclos, aura d'ici quelque temps, dans le monde artistique, un renom que sa belle voix de mezzo-soprano justifie déjà. M^{lle} Dermont, du théâtre de Marseille, est sortie depuis peu du Conservatoire ; elle possède une voix pure et bien timbrée, qu'une bonne méthode a assouplie en vue des œuvres ardues dont cette artiste peut affronter toutes les difficultés. Avec ces qualités, M^{lle} Dermont est une fort jolie personne, grande, à la taille bien prise et une démarche gracieuse. Une magnifique toilette de soie mauve complétait cet ensemble déjà très suffisant, et les applaudissements enthousiastes qu'a recueillis M^{lle} Dermont à la fin des morceaux du *Roi d'Ys* et de *Carmen*, chantés avec un talent remarquable, ont prouvé toute la sympathie que le public saumurois lui témoignait. M. Carichou, l'aimable président de l'*Harmonie Saumuroise*, offrait son bras à M^{lle} Dermont pour l'entrée en scène. Heureux M. Carichou !

Les morceaux joués par l'*Harmonie Saumuroise* ont été enlevés avec un entrain et une sûreté dignes de tous les éloges, et dont M. Goubeault, l'habile chef, peut revendiquer une grande part.

Toutes les félicitations aux organisateurs, aux artistes et à M. Carichou, le sympathique président.

Le nouveau bal offert par l'*Harmonie* à ses souscripteurs aura lieu dimanche prochain, à l'hôtel de la Paix. Succès certain d'entrain et de gaieté.

Pendant que je suis dans la musique, je crois qu'il est de mon devoir de me faire l'écho d'un bruit qui court la ville. Il paraîtrait que les charmants concerts de M. Meyer seraient supprimés, ou tout au moins n'auraient plus lieu dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, à cause des dommages

III

Le lendemain, quand elle descendit, M. de Kerdu était déjà sorti. Joséphe se trouvait donc seule, libre. Malgré un vent âpre, le temps était beau.

Elle s'en fut chercher Margaridd au fond de la cuisine, jusque sous le gigantesque manteau de cheminée, où la vieille femme demeurait le plus souvent comme dans le chef-lieu de son département personnel.

Joséphe lui demanda le chemin de l'église. Marga, très édiflée, le lui indiqua. Des offres de service s'ajoutèrent même au renseignement. Mais Joséphe les refusa. Il lui plaisait de s'en aller seule et comme à l'aventure dans les sentiers agrestes.

Elle avait devant elle plus d'une demi-lieue. Elle mit longtemps à la franchir. Même sous les rigneurs et les dépoilements de l'hiver, la nature garde non seulement des charmes, mais une douce et mystérieuse puissance. Elle rafraîchit, elle repose la pensée.

Joséphe marchait lentement, elle jouissait de l'espace, elle écoutait l'herbe glacée craquer légèrement sous ses pas, elle jetait ses regards avec abandon à droite, à gauche, sur les grandes haies, les genêts drus et verts, les cépeas

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

Ils descendirent en silence. Lorsqu'ils eurent atteint le palier du premier étage :

— N'avez-vous pas eu froid ? demanda M. de Kerdu, comme s'il cherchait à avoir pour elle quelque légère attention.

— Non, dit-elle d'un ton qui restait glacé.

Elle reprit à son exemple :

— N'êtes-vous pas fatigué ?

— Non, merci, dit-il.

Et ils se séparèrent.

Joséphe courut s'enfermer dans sa chambre. Elle se jeta dans un fauteuil et éclata en sanglots.

— Voilà donc, s'écria-t-elle, celui près de qui je dois vivre désormais. Oh ! ma mère, ma pauvre vieille mère !

Elle suffoquait sous les larmes. Bien des fois, depuis trois mois, M. de Kerdu s'était montré

occasionnés aux tableaux et aux peintures murales par la lumière du gaz.

Il serait, en effet, très regrettable que le gaz détériorât les magnifiques toiles qui sont dans les salons de la Mairie, mais il serait fâcheux aussi que ces agréables soirées fussent supprimées.

Il me semble qu'il y a d'autres endroits à Saumur où l'on puisse donner un concert. Si la salle du théâtre paraît trop grande à M. Meyer pour lesdites soirées, on peut bien, par exemple, dans le même monument, aménager une des salles encore nues qui font le prolongement de celle où ont lieu actuellement les répétitions de la *Musique Municipale*. Et combien de réunions de toutes sortes pourrait-on faire dans ces salles qui me semblent assez vastes ! J'espère que la municipalité prendra bonne note de ces quelques réflexions, si cela n'est fait déjà.

Le lendemain du concert de l'*Harmonie*, c'est-à-dire lundi, il y avait encore de la musique au théâtre de Saumur : la troupe d'Angers donnait *Carmen*, le chef-d'œuvre de Bizet ; mais ce n'était pas comme la veille sous le rapport de la salle. Que de vides, bon Dieu, que de vides, et avec un opéra comme *Carmen* !

Je crois que M. Justin Née ne doit pas se demander la cause d'une indifférence aussi accusée, d'une désertion si évidente de son théâtre, et s'il ne fait pas une énergique *mea culpa*, c'est qu'il doit avoir l'âme endurcie ou la vue basse. Nous n'étions pas habitués à pareil escamotage à Saumur, et le public dilettante — très nombreux et très généreux en notre ville — voit avec peine cette parcimonie et ce manque de logique d'une direction qui veut trop conserver la chèvre et le chou, et finalement constate, mais un peu tard, que son escarcelle ne peut pas toujours ou trop se remplir ou trop se vider.

Nous comptons certes entendre à Saumur M. Furst et M^{lle} Haussmann dans *Carmen*, et la direction pouvait compter sur une salle bondée comme elle l'était naguère quand des artistes en renom venaient chanter ici des œuvres nouvelles ou d'une plus grande importance que les pièces ordinaires. Mais non, ce sont des artistes de la troupe qu'on expédie en notre ville, artistes sans doute fort bons, mais que les Angevins ont trouvé notoirement insuffisants pour interpréter des œuvres comme *Carmen*, *Faust*, etc., etc. Puis on s'est plaint, avec juste raison, de la rareté de l'opéra : dans toute la saison, nous ne comptons que huit représentations sérieuses d'opéra.

Doit-on subir cet état de choses à Saumur ? Doit-on quand même fréquenter le théâtre ? Je ne crois pas. On reste chez soi, en attendant mieux...

Allons, M. Justin Née, il en est temps encore ; il faut réagir, et nous faire entendre, avant la fin de la saison théâtrale, quelques grands opéras. Vous en serez satisfait, et nous aussi.

Carmen est une œuvre admirable, empreinte de suaves mélodies, d'une couleur et d'une fraîcheur idéales, et chaque page est une perle rendue d'autant plus précieuse que la mort prématurée de son auteur ne permettra plus de faire naître pareils bijoux.

C'est M^{lle} Julia Reine, qui interprétait le rôle important de *Carmen*. Bien que n'ayant pas la

hérissées de givre, les buissons où la gelée attachait des milliers de prismes, les arbres tor-dus, puissants, aux fortes ramures dans lesquelles le vent courait avec des sifflements... De temps en temps, elle entendait, tout au loin, un coup de feu. Des chasseurs, sans doute, battaient la pâture...

Elle atteignit enfin une sorte d'avenue champêtre, bordée de sureaux et de pommiers. Au bout fumait le village, c'est-à-dire huit ou dix chaumières sur lesquelles l'ombre de l'église descendait comme une bénédiction. Les autres maisons de la paroisse émaillaient les champs à une lieue à la ronde.

L'église était un de ces jolis vaisseaux gothiques, dont le sol d'Armorique est semé. Presque toutes les églises bretonnes appartiennent à la dernière phase du style ogival. Les baies de leurs fenêtres s'évasent, leurs meneaux flambaient, leurs clochers s'ajoutent, elles ont perdu le hardi, l'élan, le simple du gothique à lancettes. Toutefois, dans aucune, la pureté de l'art chrétien n'a été ternie par le souffle profane de la Renaissance. On pouvait à peine jeter la plainte de Briseux :

Anne laissa tomber le joug sur la Celtique ; lorsque, de toutes parts et presque en même

voix assez forte dans le médium, cette artiste possède cependant, dans les notes élevées, un assez beau timbre dont elle sait avantageusement tirer parti ; avec cela, M^{lle} Reine est une comédienne consommée. M. Verlet, le jeune ténor, qui chantait don José, a de sérieuses qualités. Sa voix est bien timbrée : malheureusement elle pêche par un défaut de tonalité, défaut dont cet artiste pourra se corriger dans l'avenir. On ne peut qu'adresser des éloges à M^{me} Levasseur ; il est rare d'entendre une voix plus fraîche et plus sûre ; c'est une Micaëla accomplie, qui a recueilli les plus chaleureux applaudissements, bien que n'ayant que deux scènes au premier acte et au troisième. M. Romieu est un baryton à la voix pleine, large ; ses notes graves, comme celles plus élevées, sortent avec la même facilité de sa large poitrine. M. Justin Née devrait nous le montrer dans la *Favorite* ou dans *Lucie* pour faire ressortir davantage des qualités qu'un Escamillo ne peut nous montrer dans toute leur ampleur.

Les autres rôles étaient bien tenus par MM. Sabin, Cardon et M^{mes} Lelong et Asmire.

NEMO.

Au dernier moment, on nous informe que les concerts de la *Musique Municipale* auront lieu provisoirement au foyer du théâtre.

FAITS DIVERS

BOSSUET PROFESSEUR DE FRANÇAIS

Quelqu'un demandait il y a quelques jours au général Tscheng-ki-Tong, le chargé d'affaires de Chine, comment il était parvenu à parler notre langue de si remarquable façon.

Le général répondit :
« — Les Pères missionnaires français, qui m'ont instruit au collège de Fou-Tchéou, m'ont donné le goût presque exclusif de Bossuet. Je lisais ses ouvrages continuellement. Plus tard, j'ai connu vos modernes ; j'ai même appris l'argot du boulevard. Mais Bossuet est resté mon premier maître, et c'est à lui que je dois de bien connaître la langue française. »

LA PREMIÈRE GUILLOTINE

A propos du centenaire de 1789 et de l'Exposition, nous apprenons une particularité que bien de nos lecteurs ignorent sans doute. Il est question, paraît-il, de placer sous les yeux des visiteurs, dans la galerie des inventions rétrospectives, le modèle primitif de la guillotine. Après les anciens instruments de torture et de supplice, on pourrait étudier, sur pièces, l'histoire de cette fameuse machine qui doit son nom, comme l'on sait, au docteur Guillotin, député à l'Assemblée nationale.

Le médecin, devenu célèbre malgré lui, déterminait l'usage de ce mode de décapitation, dans un but à la fois d'égalité et d'humanité ; mais ce que bien des personnes ne soupçonnaient pas, c'est qu'il existe un descendant direct de ce singulier bienfaiteur qui n'est autre que

chiel ! Mais, malgré son apparence roturière, ce nom était celui de M^{me} de Kerdu, Joséphe le savait... La jeune fille, stupéfaite, compte les ensevelis. Le père, la mère, les fils morts en naissant : nul n'y manque...

Quoi ! pas d'écusson ! pas même le nom de famille !... C'est là le tombeau des riches seigneurs, des châtelains de Plouédic ! Et encore, non : il ne rassemble que cinq des leurs, ceux qui furent ravis à cet homme bizarre, leur dernier, leur unique survivant. Pourquoi les a-t-il exilés, rejetés de la tombe des ancêtres ? Ah ! un autre aussi lui a été enlevé, mais celui-ci a échappé à ce dédain, ce despotisme qui a couché là cinq morts, pauvres, humiliés dans leur sépulture presque autant que dans leurs cercueils... Paul de Kerdu repose sous les ombres du Père-Lachaise. Sa tombe est de marbre, blasonnée, fleurie. Il n'a pas rejoint les siens, lui, hélas ! il les a attirés. Il a vu venir promptement cette chère moitié de lui-même qui s'appelait Hélène Le Berthier ; et l'innocente Gudulé, et, plus tard, la vieille mère dont le cœur se retournait vers l'orpheline qu'elle laissait en arrière...

Seulement, à droite du cimetière, s'allongait une grande pierre que des herbes vivaces enlaçaient dans leurs vertes chevelures. Joséphe passa près de cette pierre pour gagner la porte latérale de l'église : le portail était fermé. Ses yeux tombèrent négligemment sur la table de granit. Ils y virent une croix gravée, et, au-dessous, ces brèves dédicaces :

A mon père.
A ma mère.
A mes fils, Emile et Raymond.
A ma femme bien-aimée, née Laurence Huchel.

Joséphe s'arrêta brusquement. Laurence Huchel ! Mais, malgré son apparence roturière, ce nom était celui de M^{me} de Kerdu, Joséphe le savait... La jeune fille, stupéfaite, compte les ensevelis. Le père, la mère, les fils morts en naissant : nul n'y manque...

Joséphe regarde longuement la pierre... elle a le cœur serré. O disparus, dont les os pou-

M. Guillotin, entrepreneur de menuiserie à Grenelle, et président actuel du tribunal de commerce.

M. Guillotin montre volontiers à ses amis l'exemplaire original de la guillotine qui doit figurer au Champ-de-Mars cette année, ainsi qu'une série de réductions et de dessins de divers perfectionnements que son aïeul proposa pour l'application de l'invention adoptée. Ce que l'on croit avoir obtenu, c'est qu'il voudra bien, à certains jours, faire le boniment lui-même.

Qui donc, mieux que M. Guillotin, pourrait nous entretenir de la guillotine ?

Faites comme lui !

Talon (Nièvre), le 3 septembre 1888. — Depuis longtemps je souffrais de maux de tête ; j'avais des migraines continuelles qui m'empêchaient de travailler. Deux boîtes de Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont guéri complètement. Vous pouvez publier ma guérison afin que d'autres malades fassent comme moi.
(Signature légalisée.) PHILIBERT MONSINJON.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 février 1889.
Après la hausse des journées précédentes, il se produit quelques réalisations qui ramènent le 3 0/0 à 83.15 et le 4 1/2 0/0 à 104.62.
Le Crédit Foncier conserve son avance de la veille à 4,380. C'est le 7 mars qu'aura lieu avec le concours de cet établissement l'emprunt de conversion tunisien qui comporte 348,845 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 émises à 482.50. On paie en souscrivant 100 fr., à la répartition 382.50. Les 315,376 obligations 4 0/0 anciennes sont appelées au remboursement au pair à partir du 22 mars, plus un coupon partiel de 4.47.

La Société Générale est demandée à 497.50. La Banque d'Escompte se tient à 537.50. L'emprunt de la C^{ie} du chemin de fer et de travaux publics de Guayaquil, présenté par cette Société, a été converti quatre fois et demi. L'emprunt de la province de Bahia (Brésil) qui aura lieu le 6 mars aux guichets de la Banque de Paris est expressément escompté de tout impôt. Les sommes nécessaires pour le service des intérêts seront, conformément à la loi du 21 avril 1888, prélevées sur les revenus de la province. Le prix d'émission est fixé à 480 fr. avec versements échelonnés jusqu'au 5 juin 1889.

Le Panama remonte à 45.
L'obligation des Immeubles de France donne lieu à de bons achats vers 383.50.
L'obligation des Chemins Economiques est ferme à 368.50.

BOURSE DE PARIS

Du 27 février 1889

3 0/0	84 92
3 0/0 amortissable	88 30
4 1/2	104 50

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

JEUDI 28 FÉVRIER. — *La belle Hélène*, opérette-bouffe en 3 actes, musique d'Offenbach, et les *Rendez-vous bourgeois*, opéra-bouffe en 1 acte, musique de Nicolò.

SAMEDI 2 MARS. — *Haydée*, opéra en 3 actes.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE)

DIMANCHE 3 MARS 1889
à 1 heure 1/2 très précise

334^e Concert populaire (17^e de l'abonnement)

Avec le concours de

MM. G. ALARY, compositeur ; MARIOTTI, violoncelliste solo des concerts Colonne.

Programme.

1. Ouverture de *Ruy-Blas* (Mendelssohn).
2. *Hamlet*, poème symphonique (G. Alary). — Scène de l'Esplanade. — Désespoir et folie simulée d'Hamlet. — Ophélie. — Assaut avec Laërte. — Mort d'Hamlet. — Première audition. — Conduit par l'auteur.
3. A. Romance. B. Chanson mélancolique (G. Alary), pour violoncelle et orchestre, par M. Mariotti. — Première audition. — Conduit par l'auteur.
4. *Carnaval turc* (Luigini). — Première audition.
5. A. Andante (Tschaiakowsky). B. Gavotte (Popper), pour violoncelle et orchestre, par M. Mariotti. — Première audition.
6. Ouverture de *Semiramis* (Rossini).

EMPIRE DU BRÉSIL

40,000 Obligations de 500 francs
De la province de Bahia

Revenu net d'impôt : 25 fr. (juin-décembre)
Remb^t en 37 ans par tirages annuels.

Prix : 480 fr. (avec un coupon spécial de 6 fr. 25 au 1^{er} juin 1889), en payant : 20 fr. en souscrivant ; 120 fr. à la répartition ; 160 fr. du 15 au 20 avril ; 180 fr. du 1^{er} au 6 juin ; 477 fr. 75 en se libérant à la répartition. (Coupon spécial de 6 fr. 25 au 1^{er} juin attaché.)

Le budget de la Province se solde en excédent. L'emprunt est fait pour consolider la dette flottante et convertir partie de la dette intérieure.

On souscrit : le 6 mars, à la BANQUE DE PARIS et des PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouly, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 4 fr. »
Hors ville 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 90 cent.
Hors ville 80 —
Défiant toute concurrence comme qualité.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

droient là, sous ce bloc, depuis combien de temps attendez-vous un hommage, un secours ? Recevez-les enfin, et, dans cette blonde enfant qui s'agenouille et qui prie, reconnaissez votre fille à son respect et à sa pitié !

Joséphe se releva, chassa du revers de la main les feuilles mortes qui s'étaient librement amoncelées sur la tombe et entra dans l'église. La découverte qu'elle venait de faire assombrissait encore ses pensées. Mais, peu à peu, cette noire tristesse se changea en un attendrissement profond. Elle était près de Celui qui est la suavité par essence et qui appelle à lui les accablés. L'enfant qui souffre éprouve un soulagement rien qu'à reposer dans les bras maternels. Et, près de la tendresse divine, qu'est-ce que même l'amour d'une mère !

A genoux devant l'autel, le visage inondé de larmes, Joséphe regardait le tabernacle.

— O Jésus ! disait-elle, mon Dieu ! ayez compassion de moi !

Son âme débordait dans ces paroles. Elles résumaient tous ses sentiments, elles rappelaient tout ce qui l'avait frappée, et le denil, et la séparation, et l'angoisse, et les surprises amères...

(A suivre.)

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, Et de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

VENTE

SUR LICITATION
Entre Majeurs
**D'une Maison
D'HABITATION**

ET DE
DEUX MORCEAUX DE TERRE

Le tout sis en la commune de Chouzé-sur-Loire,
Indivis entre les époux MABILEAU et le sieur RENOÜ.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire, le DIMANCHE 24 MARS 1889, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le douze janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et signifié ;

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Louise Renou, épouse assistée et autorisée de M. Jules-Pierre Mabileau, coiffeur, avec lequel elle demeure à Chouzé-sur-Loire et celui-ci pour la validité ;

Demandeurs, ayant M^e LE RAY pour avoué ;

Contre : M. Louis Renou, marchand-épiciier, demeurant commune de Bagnoux,

Défendeur défaillant ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés, sur la mise à prix fixée d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION ET MISE A PRIX

LOT UNIQUE

1^e Une maison, à la Folie, commune de Chouzé-sur-Loire, compo-

sée de deux chambres, collier derrière, boulangerie, écurie, petite cour, avec un morceau de terre, le tout d'une contenance d'environ vingt-trois ares, joignant au nord les héritiers Bruneau, au midi M. Fougeray, au levant la route, au couchant M. René Dufresne et autres ;

2^e Et un morceau de terre, situé au même lieu, même commune, contenant environ onze ares, joignant au levant Pierre Thouet, fossé mitoyen entre, au midi Martin, au couchant la route et au nord M. René Audi-neau.

Mise à prix, douze cents francs, ci

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2^o A M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait, rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(214) V. LE RAY.

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE
A L'AMIABLE
PETITE MAISON

Avec Jardin bien planté
DE 11 ARES

Au Pont-Fouchard.

S'adresser audit notaire. (418)

A VENDRE
TRÈS JOLIE MAISON

AVEC JARDIN

Au Pont-Fouchard

Facilité de paiement

S'adresser à M^{lle} ROGERON, qui l'habite, ou à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

APPARTEMENTS à LOUER

Pour personne seule ou pied-à-terre.
S'adresser à M. OFFRAY, horloger, place Saint-Pierre. (14)

A CEDER DE SUITE UNE BOULANGERIE

Au centre de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

JARDIN

AVEC PETITE CHAMBRE
Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien affruié.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 3, ou à M. GOUIN, horloger, rue Saint-Jean.

A Louer présentement

UNE
JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.
S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A VENDRE aux environs de Saumur, un BEAU CHEVAL, âgé de 8 ans, taille 1^m 62, s'attelant et se montant, allures très vives.

S'adresser au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES,
Guéris par
**LE SIROP ET LA PATE PECTORALE DE
A. PRADEAU**
Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelie
Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

AU COIN DE RUE

Draperies & Nouveautés
ON DEMANDE UN EMPLOYÉ

LA PÊCHE de l'ÉTANG du BELLAY s'ouvrira le 6 mars et continuera pendant tout le mois.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'EAU DE SUEZ (VACCINE DE LA BOUCHE) est le SEUL et UNIQUE Dentifrice qui SUPPRIME INSTANTANÉMENT et TOUJOURS les MAUX DE DENTS L'EXTRACTION L'AURÉIC TION

DEPOTS: Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. — Adresse de M. SUEZ, 9, Rue Frany (Père Marceau), PARIS

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX							BORDEAUX — SAUMUR — PARIS							NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS						
STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Mixte	Expr.	Mixte	Expr.	Mixte	Expr.	Mixte	Expr.	
	matin	matin	matin	matin	matin	soir		matin	matin	matin	matin	soir	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
Paris				7 25	12 50	7 55	Bordeaux				5 15	9 20	3	Nantes	10 45	6 10	8 40	12 07	3 10	7 85
Chartres	6			9 6	9 33	9 44	Saintes	7 15	8 48		11 39	6 26		Angers	2 19	6 30	8 44	11 10	2 57	5 35
Chât.-d-Loir.	10 24			12 10	1 52	6 34	Niort	9 32	10 20		2 5	5 30	8 10	La Mérité	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 10
Noyant-Méon.	11 29			12 54	3 9	7 36	Thouars	12 14	12 32	1 30	4 15	8 21	9 59	Les Rosiers	7 19	9 17	12 07	3 52	6 25	
Linières-Bou.	11 39				3 21	7 47	Montreuil	9 35	8 38	12 59	2 03	4 36	9 00	St-Clément	7 26		12 11	3 59	6 32	
Vernantes	11 53				3 36	7 59	Brézé-s.-Cyr.	9 55	7 18		2 38	5 18	9 41	St-Martin	7 33		12 21	4 07	6 39	
Blou	12 5				3 48	8 11	Chacé-Varr.	10 01	7 27		2 46	5 22	9 49	Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52
Vivv	12 15				3 59	8 20	Nantilly (arr)	11 13	7 34		2 51	5 21	9 55	— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 10
SAUMUR							SAUMUR							Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 13
(Orl.) (arr.)	12 27				1 29	4 10	(Etat) (arr.)	10 22	7 45	Mixte	3 02	5 42	10 03	Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29
(dép.)	12 33				1 36	4 16	(dép.)	7 25	11 25	matin	2 11	5 40		Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08
Nantilly (arr.)	13 11					4 24	Nantilly (dép)	7 38	11 36		2 23	5 33		Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51
SAUMUR							SAUMUR							Paris	10 39	3 06	8	2 35	4 01	5 57
(Etat) (arr.)	12 41					4 36	(Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 29	3 01	5 41	10 58							
(dép.)	8 31	10 37				4 13	(dép.)	7 57	11 54	1 37	3 05	5 45	11 5							
Nantilly (dép)	8 37	10 44				4 25	Vivv	8 10	12 09		3 17	5 57								
Chacé-Varr.	8 48	10 42				4 31	Blou	8 19	12 18		3 26	6 06								
Brézé-s.-Cyr.	9 2 11					4 39	Vernantes	8 32	12 33		3 39	6 18								
Montreuil	9 19	11 24				4 59	Linières-Bou.	8 45	12 46		3 51	6 36								
Thouars		11 57				5 39	Noyant-Méon.	8 59	1	2 12	4 04	6 42	11 42							
Niort		3 58				6 24	Chât.-d-Loir.	10 7	2 15	2 53	5 09	7 48	12 21							
Saintes						6 28	Chartres	2 50		5 51	9 37	12 4	3 22							
Bordeaux						9 19	Paris	3 25		8	11 50	9 27	5 10							
						soir		soir		soir	soir	matin	soir							

Vu par nous, Maire de Saumur, pour la légalisation de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.